

Un million de dollars est-ce suffisant pour prendre sa retraite ?

UN REER DE UN MILLION de dollars est-il suffisant pour financer sa retraite ? La réponse dépend du niveau de vie que l'on désire maintenir pendant cette période et du moment où elle commence.

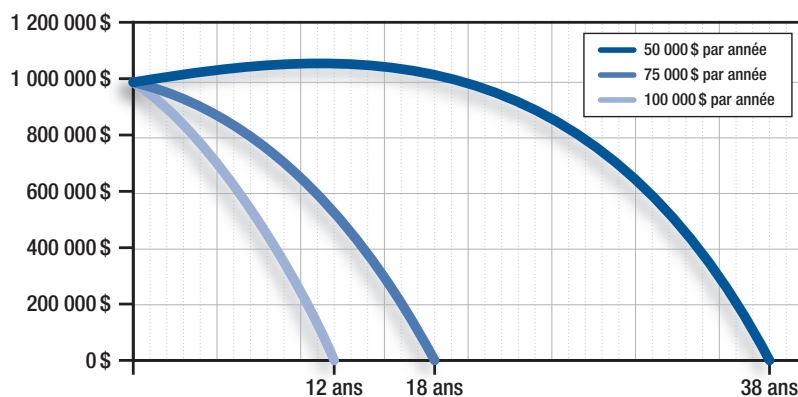
Prenons le cas d'une personne qui prend sa retraite aujourd'hui et qui dispose, comme seule et unique source de revenus, d'un REER de un million de dollars. Si cette personne retire 75 000 \$ par année de son REER, son taux d'imposition effectif sera tout près de 33 %, ce qui lui permettra de dépenser 50 000 \$ par année. Il faudra également tenir compte du fait que ce montant devra augmenter au fil des ans pour éviter que le pouvoir d'achat de ce nouveau retraité ne s'effrite avec le temps et l'inflation.

En obtenant un rendement de 6 % sur ses investissements et en supposant un taux d'inflation de 2 % (donc un rendement net de 4 %), le niveau de vie de cette personne aura comme conséquence d'épuiser le capital dans un peu plus de 18 ans. Fait à noter : en abaissant le rendement espéré de 2 %, la durée du capital serait réduite de 3,5 ans. Ainsi, avec un rendement de 4 % et un taux d'inflation de 2 %, le capital serait épuisé dans un peu plus de 15 ans.

Il faut rappeler qu'en 1970 le Nord-Américain moyen prenait sa retraite à 65 ans et vivait jusqu'à 72 ans. La période de la retraite était donc de 7 ans. Les temps ont tellement changé que l'âge moyen de la retraite, en 1990, avait baissé à 62 ans, tandis que l'espérance de vie avait fait un bond important à 85 ans. En deux décennies, la durée de la retraite est donc passée de 7 à 23 ans¹.

Il est plutôt dangereux de se fier uniquement aux statistiques relatives à l'espérance de vie pour pla-

Évolution d'un capital de 1 000 000 \$
(avec rendement annuel de 6 % et retraits annuels indexés)



Ce graphique suppose que les sommes retirées augmentent avec l'inflation (2 % dans cet exemple).

nifier un départ à la retraite. Dans le cas d'un couple de 65 ans, par exemple, il y a plus d'une chance sur trois qu'un des deux conjoints survive jusqu'à l'âge de 90 ans.

Dans l'exemple mentionné ci-dessus, notre retraité retirait 7,5 % de la valeur de son REER, soit 75 000 \$ sur une somme totale de un million de dollars. Il appert que ce pourcentage sera probablement trop élevé pour la plupart des nouveaux retraités, d'autant plus que les spécialistes insistent de plus en plus, dans leurs recommandations, sur la nécessité de préserver le capital et de faire preuve de prudence dans le choix de ses placements.

La volatilité des rendements est un autre facteur qui peut s'avérer néfaste, étant donné qu'à compter de sa retraite, une personne se retrouve dans une phase de décaissement. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'en général, un nouveau retraité ne devrait pas retirer plus de 5 % de son capital de retraite la première année, afin de pouvoir augmenter ses retraits futurs parallèlement à l'inflation, tout en maintenant son capital intact le plus longtemps possible.

1. Institut canadien de la retraite : Données ICR

Pour un investisseur disposant d'un portefeuille de un million de dollars, et toujours en supposant qu'il soit assujéti à un taux d'imposition effectif de 33 %, cela signifie concrètement un retrait de 50 000 \$ du REER pour un revenu après impôts de 33 500 \$, soit 2800 \$ par mois à dépenser.

À vous maintenant, lecteurs et lectrices, de déterminer si un REER de un million de dollars est suffisant pour prendre votre retraite.

Remarque

Dans cet article, ont été volontairement omises les autres sources de revenus de retraite dont peut bénéficier une personne retraitée, en l'occurrence le régime des rentes du Québec, le régime complémentaire de retraite d'un employeur, etc. Il est toujours préférable de consulter un planificateur financier pour obtenir un portrait complet de sa situation personnelle. 📞

1111-1440, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597 ; télécopieur : (514) 868-2088

740-2954, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2
Téléphone : (418) 657-5777 ou 1 877 323-5777 ; télécopieur : (418) 657-7418

Courriel : info@fondsfmoq.com

Site Internet : www.fondsfmoq.com

Lignes d'information automatisées : (514) 868-2087 ou 1 800 641-9929